

RELATION SUR L'ACTIVITÉ POSTDOCTORALE A.A. 2011-2012

G.W. Leibniz et Les *Bella Diplomatica*. Le *Codex Diplomaticus* leibnitien: Genèse, Formation, Contexte

Andrea Costa

LABEX HASTEC
EA 3624 "Histoire, mémoire et patrimoine"
Responsable du projet: prof. Olivier Poncet

Introduction

Avec le projet intitulé « G.W. Leibniz et les *bella diplomatica* », nous nous sommes proposés de réaliser une étude approfondie sur les méthodologies et techniques historiographiques leibniziennes à partir d'une analyse comparative entre, d'une part, les présupposés philosophiques que Leibniz développe dans ses œuvres théoriques et, d'autre part, la mise en pratique des processus que le philosophe a effectivement mis en œuvre lors de la rédaction du *Codex diplomaticus* et de la *Mantissa*. Différents écrits constituant le *corpus* préparatoire ayant servi à Leibniz pour l'édition de ces deux œuvres ont été utilisées comme appui supplémentaire à notre analyse. Dans le cadre de cette recherche, une attention toute particulière a été réservée à l'analyse des méthodologies de recherche, de sélection et de traitement des sources historiques employées par Leibniz, ainsi qu'à l'étude du « réseau » européen de collaborations intellectuelles que le philosophe a activé dans le but de réaliser son projet.

En plus de l'ensemble des documents inédits signalés dans le catalogue Bodemann¹, le *corpus* en question comprend toute une série d'écrits directement issus des recherches entreprises par le philosophe pour la rédaction (inachevée) de l'histoire de la maison des Brunswick-Lüneburg : la *Dissertatio de origine Germanorum*, le *Specimen historiae arcanæ sive anecdota de Vita Alexandri VI*, le *Accessiones historicae* et l'*Abregé des raisons pour le droit de primogeniture qui doit faire la conjonction des pays de Zell et d'Hannovre*.

Un point mérite d'être signalé concernant les deux œuvres au centre de notre étude, le *Codex diplomaticus* et la *Mantissa* qui, réunies, sont censées selon la critique illustrer le mieux la maîtrise leibniziennes des techniques historiographiques. Or, elles n'ont jusqu'à aujourd'hui jamais bénéficié d'une édition critique qui mette en évidence les contenus tels que Leibniz les avait conçus, c'est-à-dire comme les ramifications différentes d'un unique projet dans lequel son activité historiographique aurait trouvé son point culminant.

Cette recherche a été réalisée dans le cadre du contrat postdoctorale LabEx Hastec au cours de l'année académique 2011-2012, sous la responsabilité du prof. Olivier Poncet, au sein de l'EA 3624 de l'École Nationale des Chartes dirigée par Olivier Canteaut. Le LabEx Hastec et l'École Nationale des Chartes ont également contribué au

¹ E. Bodemann, *Die Leibniz-Handschriften der königlichen öffentlichen Bibliothek zu Hannover, beschrieben von Dr. Eduard Bodemann*, Hannover, Hahn, 1895.

financement d'un séjour de recherche effectué entre les mois d'avril et mai 2012 au sein des *Leibniz Archiv* de Hanovre, où j'ai eu l'opportunité de travailler sur les manuscrits leibniziens, profitant des précieuses indications du directeur, le docteur Pr. Michael Kempe et de Madame Nora Gäedeke.

Mes remerciements les plus vifs s'adressent donc à tous ce qui ont rendu possible la réalisation de cette étude.

Leibniz historien

L'étude de la philosophie de l'histoire et de l'activité historiographique de G. W. Leibniz a, immédiatement après un exploit remarquable au tout début du XX^e siècle, connu un temps d'arrêt aussi soudain que singulier. La chose peut apparaître d'autant plus surprenante si l'on considère que, situation presque unique parmi les grands philosophes de l'âge classique, l'image de Leibniz est perpétuellement remodelée par de nouveaux textes qui viennent s'ajouter à son *corpus*. Près de trois siècles après la mort du philosophe, les archives de Hanovre contiennent encore des milliers de pages inédites. Cette situation, problématique lorsque l'on s'intéresse à ses écrits scientifiques et philosophique, s'avère l'être davantage encore en ce qui concerne ceux issus de l'activité historique et diplomatique du philosophe. En effet, c'est précisément dans ces deux domaines que, du point de vue quantitatif, la production du philosophe de Hanovre atteint son sommet. L'exploitation satisfaisante d'une telle masse de document constitue un enjeu majeur dans le domaine de l'édition leibnizienne².

Ainsi, alors que la recherche dans les autres domaines de l'activité de Leibniz ont poursuivi leur route pour atteindre souvent une redéfinition radicale des aspects saillants de sa pensée, la conception des contemporains sur la production historiographique du philosophe est elle demeurée comme « congelée » au même *status quætionis* que celui prévalant au début du siècle passé. Le résultat de cette situation en est un renversement radical entre les perspectives publique et privée dans notre connaissance de l'œuvre leibnizienne. En effet, de manière tout à fait paradoxale, la recherche historique qui avait du vivant de Leibniz constitué la part la plus connue et officielle de sa pensée, se trouve être aujourd'hui relayée aux marges de son système.

Le *Codex diplomaticus leibnizien* et son corpus

Par son caractère exceptionnel et original, le *Codex juris gentium diplomaticus*³ représente sans aucun doute une porte d'accès privilégiée pour l'étude de la conception historiographique du philosophe allemand. Cette œuvre présente à la fois – cas unique parmi son immense production – certaines des pages les plus significatives consacrées à l'exposition de sa philosophie de l'histoire et, dans le même temps, le lieu effectif de la concrétisation de cette même doctrine. Comme la plupart des livres de Leibniz, il s'agit

² Signalons à ce propos les difficultés qui marquent les travaux de l'édition de la Reihe V (*Historische und sprachwissenschaftliche Schriften*) de l'*opera omnia* leibnizienne.

³ *Codex juris gentium diplomaticus*, In quo Tabulæ Authenticæ Actorum publicorum, Tractatum, aliarumque rerum majoris momenti per Europam gestarum, pleræque ineditæ vel selectæ, ipso verborum tenore expressæ ac temporum serie digestæ, continentur ; A fine Seculi undecimi ad nostra usque tempora aliquot Tomis comprehensus : Quem Ex Manuscriptis præsertim Bibliothecæ Augustæ Guelphytanæ Codicibus, Ex monumentis Regionum Bibliothecæ Augustæ Guelphytanæ Codicibus, Ex Monumentis Regionum aliorumque Archivorum ac propriis denique Collectaneis Edidit G.G.L. Hanoveræ, Liberis et Impensis Samueli Ammonii, MDCXCIII, In-folio de 472 pages à 2 colonnes, préface non paginée.

d'un ouvrage de circonstance. Celui-ci est né à l'occasion de publications analogues parues à Vienne et à Paris. La première idée paraît lui être venue d'un projet de Daniel von Nessel d'éditer les traités de paix de la fin du moyen âge et de l'époque moderne. L'idée semble s'être renforcée à la nouvelle d'un dessein semblable du libraire Frédéric Léonard, concernant les traités signés par les rois de France pour les mêmes époques. Leibniz, avertissant de ce projet le réfugié français en Hollande Basnage de Beauval, auteur de l'*Histoire des Ouvrages des Savans*⁴, qu'il avait vu à Hanovre en 1692, lui demandait de « *détourner les libraires de Hollande* » de réimprimer le recueil de Léonard, comme voulait le faire Moetjens à la Haye, de ne pas faire mention de cet ouvrage dans son Histoire et de ne le « *point nommer, ny le lieu où l'on pense cela, mais de témoigner seulement la chose en general* »⁵.

Comme le soulignait déjà Louis Davillé en 1906 dans son essai pionnier consacré à *Leibniz historien*⁶, le *Codex juris gentium* leibnizien occuperait une position privilégiée dans l'histoire de la diplomatie même s'il n'avait pas été écrit par un des plus grands philosophes de tous les temps. Tandis que von Nessel ne recueillait que des traités, pour la plupart déjà édités, et que Léonard s'occupait exclusivement de la France, Leibniz avait édité toutes sortes d'actes publics internationaux conclus dans l'Europe entière, produisant ainsi ce que l'on a pu appeler « *le premier recueil positif des sources du droit des gens servant à l'histoire générale* »⁷. L'impression de l'œuvre fut achevée vers le début du mois de mai 1693, chez le libraire de la cour d'Hanovre Samuel Ammon, mais elle avait nécessité un important travail de recherche que Leibniz entreprit en mobilisant, à l'occasion, son immense réseau de correspondants.

Le *Codex diplomaticus* comprend 233 pièces en latin ou en français allant de 1097 à 1499, organisées en ordre chronologique. Le philosophe avait voulu y recueillir, à côté de ce qu'il appelait les « *diplomata majora* » (pactes conclus entre les princes, traités de paix ou traités d'alliance, les cessions de royaumes, de principautés ou de dignités, les abdications), des contrats de mariage, des testaments, des actes d'adoption, d'investiture ou d'hommage et les sentences les plus célèbres. Il existe assez peu de documents relatifs aux premiers siècles mais, à partir du XIV^e le recueil en propose de très rares, concernant non seulement l'Allemagne, mais aussi la France, comme par exemple le traité de Philippe le Bel avec l'archevêque de Lyon (1305), l'acte de réunion du Dauphiné à la France (1343), les traités de Brétigny (1360) et de Troyes (1420) et le traité d'Étaples (1492). Différentes pièces se rattachent aux rapports entre la France et l'Angleterre, à l'instar des traités entre Philippe-Auguste et Jean sans Terre (1193 et 1200), et celui entre Edouard III et Charles IV (1326) ainsi que le contrat de mariage d'Edouard III avec Marguerite, sœur de Philippe le Bel (1293). Les pièces les plus nombreuses concernent toutefois l'Empire : parmi les principales citons un traité conclu entre Philippe de Souabe et Philippe Auguste (1198), l'érection du comté de Luxembourg en duché née des deux traités de Charles VI avec Jean Galéas de Milan (1395) et l'Empereur Sigismond (1414), les articles de la Hanse teutonique (1418), un traité d'alliance entre Charles VII, Frédéric et Guillaume de Saxe (1446), des articles de la diète de Ratisbone (1471), le traité entre les rois de Castille et de Portugal au sujet des Canaries (1481) et l'alliance perpétuelle des sept canton suisses (1497).

⁴ « *Avant hier et le jour auparavant estoit icy l'auteur des Ouvrages des Savans, Monsieur de Beauval* », Lettre à Hertel, 29 mai 1692, Brckhard, t. II, p. 308.

⁵ Lettre à Basnage, 16/26 octobre 1692, Gerhardt, p. 90-91.

⁶ Davillé L., *Leibniz historien. Essai sur l'activité et la méthode historique de Leibniz*, Paris, F. Alcan, 1909.

⁷ Hartmann G., *Leibniz als Jurist und Rechtsphilosoph*, Tübingen, 1893, p. 61.

Le réseau épistolaire leibnizien

Voulant être aussi complet que possible, Leibniz chercha à acquérir des pièces de tout genre et de toute provenance : il en demanda en Allemagne, en Italie, en Angleterre et en France. Le philosophe met progressivement en action un réseau qui s'étend par ramifications, bénéficiant d'une chaîne de contacts s'agrandissant par relai. La description précise de l'organisation de cet important réseau de correspondants a été reconstruite méticuleusement par Davillé⁸.

D'une part Leibniz s'adressa directement en Allemagne à des professeurs de l'Université de Helmstaedt – Henri Meibom et Van der Hardt – ainsi qu'à Behrens, médecin d'Hildesheim et savant généalogiste qui lui offrit quelques diplômes d'Empereurs datant du XI^e au XVII^e siècle. Il fit des recherches lui-même dans la bibliothèque sénatoriale et expédia des documents du XIII^e siècle sur Brême. Leibniz s'adressa de même à Christian Franz Paullini en lui indiquant le genre de pièces qu'il désirait et à Caspar Sagittarius, qui ne lui répondit pas. Il s'adressa enfin à Samuel Pufendorf, ancien historiographe de Suède, passé au service du Brandebourg, lui demandant des documents tirés des archives de ces deux États. Le fameux publiciste, prétendant qu'il lui était difficile de fournir des documents, se borna à lui indiquer des ouvrages sur la Suède et à le renvoyer, pour le Brandebourg, à Spanheim, qui paraît avoir été plus accommodant.

Cependant Leibniz ne désespérait pas de recevoir des pièces du Nord : il s'adressait pour cela à Friese, ancien secrétaire particulier du comte de la Gardie, chancelier de Suède et gendre du grand chancelier Oenstiern, qui lui promit de tirer des collections de celui-ci. Il correspondit avec Greiffencranz, qui offrit d'envoyer des documents de la maison de Gottorp et de Danemark, mais – éloigné des manuscrits – ne put qu'indiquer des recueils imprimés. Il en demanda également en Pologne au P. Kochanski.

D'autre part, et afin d'élargir ce réseau à l'Europe entière, il requiert à des intermédiaires de mener des recherches pour lui (certains le font d'eux-mêmes). En Allemagne, il fait ainsi visiter avec succès les archives de Celle par Chilian Schrader et celles de Ratisbone par son frère, Christophe Schrader (cette fois sans résultat). Il s'adressa en outre à Guillaume Tentzel, surveillant du cabinet des médailles du prince de Saxe-Gotha, qui depuis 1689 s'occupait de diplomatie et de numismatique pour ses *Monatliche Unterredungen*, et lui réclama des documents lui venant de lui et de son réseau. Tentzel promit alors d'exploiter la bibliothèque ducale et de pousser Pfanner, conseiller du duc, à en fournir. Parallèlement il pria son propre neveu, Frédéric-Simon Loeffler, qui était sur le point de faire un voyage en Allemagne et en Hollande, de voir Gerhard Meier de Brême, le professeur Miege à Rinteln, le juriste Placcius de Hambourg, le jurisconsulte Antoine Mathieu de Leyde et l'antiquaire Gisbert Cuper de Deventer. Il écrivit d'ailleurs lui-même à plusieurs d'entre eux, notamment à Miege qui ne trouva rien ainsi qu'à Johann Georg Graevius et à Meier. Ce dernier distribua à son tour le titre du *Codex diplomaticus* à des amis et essaya de faire ouvrir à Leibniz les archives de Brême par le syndic Maastricht.

En Italie, Leibniz paraît s'être borné à demander à Magliabechi de lui envoyer surtout des pièces sur Florence et la Toscane, de prier ses amis de lui en fournir et de lui procurer une liste de celles qui étaient publiées, soit séparément, soit dans les ouvrages.

Aux Pays-Bas, Leibniz avait naturellement prié Basnage de lui fournir des

⁸ Davillé L., *Leibniz historien. Essai sur l'activité et la méthode historique de Leibniz*, cit., p. 122-126.

documents. Il en demandait surtout de contemporains depuis la paix de Westphalie et réclamait la bulle par laquelle le Pape avait sécularisé l'évêché d'Utrecht en faveur de Charles V.

En Angleterre il s'adressait à Thomas Smith, bibliothécaire de la bibliothèque Cottonienne, pour avoir des diplômes concernant les relations de Henri le Lion et d'Otton IV avec l'Angleterre et essayait encore d'obtenir quelques communications du frère de Huygens.

Il convient cependant de noter que, comme souvent dans la vie du philosophe allemand, ce fut en France que Leibniz paraît avoir le plus compté. Il y activa un réseau particulièrement riche. Il fit d'abord remettre au *Journal des Savans* par l'intermédiaire de l'abbé Brice un mémoire où il faisait connaître son ouvrage et réclamait des documents. Il s'efforça ensuite d'obtenir par l'abbé Nicaise, chanoine de Dijon, le catalogue des mémoires du cardinal de Granvelle, détenu par l'abbé Boisot du monastère de Saint-Vincent en Franche-Comté. Nicaise en parla à son tour à Boisot et recommanda le projet de Leibniz à Bourdelot, médecin de la duchesse de Bourgogne, qui le « favorisa auprès de M. le Chancelier et de Messieurs les Conseillers d'Etat » de France. Par l'intermédiaire de Larroque, l'éditeur du projet de Léonard, Amelot de la Houssaye, un historien curieux enchanté par l'ouvrage, lui envoya des privilèges récents concernant les villes hanséatiques venant « de main de ministre » et lui offrit un traité contemporain.

Grâce à cette collaboration, Leibniz put bientôt rassembler de nombreux documents. Dès le début de l'année 1693, il en avait reçu de France, d'Angleterre et d'Espagne, il en attendait du Nord et en espérait d'Italie.

Les pages de la correspondance qui s'est développée entre Leibniz et les érudits de la République des lettres française devient ainsi le lieu privilégié d'une confrontation entre les multiples approches de l'analyse historiographique de l'époque, ainsi que de la sélection, du traitement des sources et, *in fine*, de la conception de l'histoire et de l'historicité. L'étude de ce *corpus* se révèle donc être d'une importance majeure non seulement pour l'analyse de la pensée de Leibniz mais aussi pour contribuer à faire le point sur certaines des directions théoriques qui animaient la théorie et la praxis historiographique dans la communauté intellectuelle européenne du XVII^e siècle : ainsi, la vaste préface du *Codex* qui, selon une définition célèbre, « vaut bien un livre tout entier »⁹, constitue encore aujourd'hui une des plus complètes tractations leibniziennes, non seulement sur l'histoire et sur le droit mais aussi sur les moyens et les buts de l'activité historiographique et diplomatique.

Le traitement des sources historiques dans le *Codex diplomaticus*

Dans un célèbre article paru en 2004 sur la revue *Studia Leibnitiana*¹⁰ Otto Rüdiger présentait un tableau synoptique qui permettait l'identification des sources utilisées par Leibniz pour tous les actes compris dans le *Codex diplomaticus*.

Le tableau est tiré d'un schéma retrouvé parmi les liasses du fonds de la *Niedersächsische Landesbibliothek* de Hanovre, rédigé par l'un des secrétaires de Leibniz, Christian Otto, mais corrigé et intégré par Leibniz lui-même : le document, qui porte le titre de *Index cronologicus*, n'est en réalité que le brouillon de l'*Index* du *Codex diplomaticus*

⁹ Lettre à Ch. Schrader, fol. 62-63, 24 juin 1693.

¹⁰ Otto Rüdiger, «Leibniz' *Codex juris gentium diplomaticus* und seine Quellen», dans *Studia leibnitiana*, 2004, vol. 36, n°2, pp. 147-177.

lui-même, où le secrétaire de Leibniz avait noté la provenance de chacun des actes appelé à paraître dans le texte.

Il est donc aisé de constater que, pour la composition de son célèbre recueil, Leibniz a utilisé trois typologies de sources différentes :

- des textes imprimés, c'est à dire d'autres recueils d'actes¹¹
- les copies d'actes royaux ou d'autre actes qui faisaient déjà partie du fonds de la bibliothèque royale de Wolfenbüttel, dont Leibniz était le conservateur. Ces actes de Wolfenbüttel avaient principalement été copiés à partir des originaux tirés des fonds français et, pour cette raison, ils sont classés sous le nome de *Mazarinischen*.
- d'autres copies d'actes, de provenance indéterminée.

Grâce aux indications présentes dans l'*Index cornologicus*, il a été possible de reconstruire la liste des recueils auxquels Leibniz a fait des emprunts :

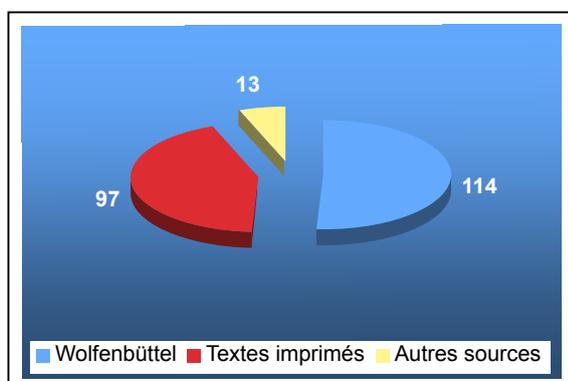
Oldorico Rinaldi, <i>Annales ecclesiastici</i> , t. 13-19, Coloniae Agrippinae, Johann Wilhelm Friessem, 1691-1693	28 documents
Dom Jean Luc d'Achery, <i>Veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis, maxime Benedictorum, latuerant, spicilegium</i> , Bd. 1-13, Parisiis, Charles Saureaux, 1655-1677	23 documents
Samuel Guicheron, <i>Historie généalogique de la royale maison de Savoye</i> , t. 3, Lyon, Guillaume Barbier, 1660.	2 documents
Marquardus Freher, <i>Germanicarum rerum scriptores aliquot insignes, hactenus incogniti (...)</i> Tomus unus, Franofurti, Herdes Andreae Wecheli, 1600 - <i>Appendix fragmentorum quorundam non aspenanda</i> ; - <i>In tractatum Petri de Andlo, de Imperio Romano etc. notae Marquardi Freher</i> , dans : <i>Repraesentatio reipubl. Germanicae, sive tractatus varii de Sacri Romano-Germanici Imperii regimine</i> , Norimbergae, Wolfgang, jun. Endter, 1657	10 documents
<i>Historie de Charles VI roy de France et des choses memorables advenuës durant 42 années de son Regne, depuis 1380 iusques à 1422. Par Iean Ivenal des Vrsin, Archeuesque de Rheims, Augmentée en cette seconde Edition de plusieurs Memoires, Journaux, Observations Historiques & Annotations contenans divers Traictez, Contracts Testaments & autres Actes & Pieces du mesme temps non encore imprimées.</i> Par Denys Godefroy, Paris, Imprimerie Royale, 1653	5 documents
Johann Georg Kulpis, <i>Aeneae Silvii, episcopi senensis postea Pii papae II : Historia rerum Friderici tertii imperatoris ex mscto optima notae</i> , Argentorati, Johann Friederich Spoor, Josua Staedelius, 1685	3 documents
Matthaeus Praetorius, <i>Orbis Gothicus. Id est Historica narratio, omnium fere Gothici nominis popolorum origines (...)</i> exhobens, Typis monasterii Oliviensis	3 documents

¹¹ Les deux textes à partir duquel il tira la plupart des document pour le *Codex* sont : Odorico Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, t. 13-19, Coloniae Agrippinae, Johann Wilhelm Friessem, 1691-1693 et Dom Jean Luc d'Achery, *Veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis, maxime Benedictorum, latuerant, spicilegium*, Bd. 1-13, Parisiis, Charles Saureaux, 1655-1677, cf. Addenda.

Sacri ordinis Cistercensis, 1688.

Etienne Baluze, <i>Miscellaneorum liber primis, hoc est Collectio veterum momentorum quae hactenus latuerant in variis codicibus ac bibliothecis</i> , Parisiis, Franciscus Muguet, 1678.	2 documents
Cesare Baronio, <i>Annales ecclesiastici</i> , t. 11-12, Coloniae Agr., Gymnicus & Hierat, 1609.	2 documents
<i>Epistolae aliquot Karoli IV. Imperatoris, ex alio ejusdem Bibliothecae Msto</i> , in : Gervasius Tilberiensis : <i>De Imperio Romano et Gottorum, lombardorum, Brittorum, francorum, Anglorumque regnis, commentatio. Nunc primum edita a Joachino Johanne Madero</i> , Helmestadii, Heinrich David Müller, 1673.	2 documents
Antonio Brandao, <i>Terceira parte de Monarchia Luistana</i> , Lisboa, Na impressao Craesbeeckiana, 1690.	1 document
Burchardus Urspergensis, <i>Conradi a Liechtenaw abbatis Urspergensis Chronicum (...) Paraleipomena rerum memorabilium, a Friderico II usque ad Carolum V (...) collecta</i> , Basileae, Peter Perna, 1569.	1 document
Johann Georg Herwart von Hohenburg, <i>Ludovicus quartus imperator defensus</i> , t. 1, Monachii, Henricus, 1618.	1 document
Aubert Lemire, <i>Donationum Belgicarum libri duo (...) studio Aubert Miraei</i> , Antverpia, Ioannes Cnobbarus, 1629	1 document
Heinrich Meibom, <i>opuscula historica varia Res Gemranicas concernentia (...) edita ad Henrico Meibomio Nepote</i> , Helmestadi, Henning Müller, 1600.	1 document
Petrus de Vineis, <i>Epistolarum libri VI.</i> , Ambergae, Schönfeld, 1609	1 document
Johann Angelius Werdenhagen, <i>De Rebuspublicis Hanseaticis. Tractatus, cum urbium earum Iconismis, Descriptionibus (...) I-VI</i> , Francofurti, Matthaeus Merianus, 1641.	1 document

Le schéma suivant illustre dans quelle proportion ces trois typologies de sources ont été utilisées dans la composition du *Codex diplomaticus* :



Si l'on considère le graphique ci-dessus, on reste tout d'abord frappé par un premier constat : les actes tirés de la bibliothèque de Wolfenbüttel et ceux provenant d'autres recueils constituent presque la totalité du *corpus* édité dans le *Codex diplomaticus*. Même parmi le treize documents dont la source n'a pas pu être identifiée, même grâce à l'*Index cronologicus*, il n'existe aucune trace des actes sollicités par Leibniz par le biais de son réseau de correspondants.

Face à ce manque étonnant de proportion entre l'effort déployé pour obtenir des documents inédits à travers toute l'Europe et le nombre de ceux qui sont effectivement publiés dans le texte final, s'ajoute un autre constat inattendu dès que l'on se penche sur la qualité des interventions opérées par Leibniz sur les actes de Wolfenbüttel ainsi que sur ceux tirés des autres recueils imprimés : celles-ci sont toujours extrêmement limitées, comme l'illustre les photos jointes à la présente relation. Dans la majorité des cas, elles ne concernent tout simplement que le titre de l'acte édité. Dans certains cas, Leibniz se contente de corriger des petites lacunes ou des erreurs de latin, sans jamais toutefois utiliser de sources alternatives et en ne se fiant qu'à sa propre sensibilité linguistique. L'essentiel des interventions leibniziennes sur les copies de Wolfenbüttel et sur les actes édités ne concernent en réalité que les passages qu'il désirait passer en italique dans le texte imprimé du *Codex*. Les endroits du texte qui devaient être ainsi modifiés étaient indiqués à l'imprimeur par Leibniz grâce à un code dont la clé est facilement déchiffable : deux ou trois petits points à côté des passages concernés.

En prenant la peine d'examiner les manuscrits et d'analyser le matériel documentaire de Hanovre, nous avons ainsi du mal à y retrouver l'auteur que la tradition avait universellement reconnu comme étant l'un des premiers historiens de son époque, le même qui, dans tous les débats érudits, s'imposait si facilement grâce à son érudition sans borne et sa parfaite maîtrise des techniques historiographiques.

L'explication des insistances leibniziennes d'après la République de Lettres doit donc forcément s'orienter vers une autre direction.

En toute apparence, notre recherche aboutit à une conclusion qui rejoint les théories - encore assez marginales au sein de la communauté leibnizienne - qui analysent l'activité historiographique de Leibniz à travers le prisme politique. Nora Gädeke avait avancé à plusieurs reprises l'idée selon laquelle le réseau épistolaire leibnizien, activé grâce à sa renommée scientifique et intellectuelle, ne répondait pas seulement à un intérêt purement historiographique :

Damit ist eigentlich alles gesagt. Und die Verwunderung über die Offenheit, mit der Leibniz seinem Korrespondenten gegenüber (auch wenn es sich um eine langjährige Korrespondenz mit beträchtlicher Brieffrequenz handelt) seine Strategie – und seinen Einsatz gelehrter Interessen zur Camouflage der politischen – darlegt, legt sich etwas, wenn man bedenkt, dass Greiffenrantz einige Jahre als Gesandter am Kaiserhof verbracht hatte und immer noch Kontakte nach Wien pflegte. Möglicherweise war auch diese Aussage instrumental: um den Vorschlag auf indirektem Wege über einen Vermittler am Kaiserhof zu lancieren¹²

¹²Nora Gädeke, *Im Vorfeld des Spanischen Erbfolgekrieges : Leibniz bringt seine historischen Kollektaneen zum Einsatz*, dans Thomas Wallnig u.a. (Hg.), *Europäische Geschichtskulturen um 1700 zwischen Gelehrsamkeit, Politik und Konfession*, Berlin, Boston 2012, p. 485-511.

Le passage sus-mentionné se réfère notamment à une lettre adressée à Christoph Joachim von Greiffencrantz du 29 janvier 1607 où Leibniz lui-même n'hésite pas à s'exprimer en ces termes à propos de son *Codex diplomaticus* :

J'ay obtenu des choses curieuses des papiers du feu Cardinal de Granvelle, Grand Ministre de Charles V et de Philippe II et il y auroit moyen d'en avoir encor bien d'autres sur tout si je faisois quelque depense pour cela, qui seroit peu de chose pour l'importance de la matiere, mais un peu trop excessive pour la simple curiosité d'un particulier. Ces papiers sont entre les mains de quelques particuliers françois, c'est pourquoi je suis obligé de les manier avec adresse afin que la chose n'eclate point. Mais mon Code Diplomatique me fournit un beau pretexte d'Enquerre, dont la Cour Imperiale se pourroit servir, si on le jugeoit à propos.¹³

Plusieurs contemporains de Leibniz avaient d'ailleurs subodoré la portée politique de l'activité historiographique leibnizienne. C'est ce qu'il ressort du moins clairement du document rédigé par Bianchini, un des proches du pape Alexandre VIII, après avoir été sollicité par le philosophe sur une proposition de réforme du calendrier :

Il Fontanini riunisce il V. Quarteroni, e in conferma di quello, che questa mattina hanno discorso insieme del calendario Leibniziano, gli dice, che il Leibnizio è uno dei più scaltri e maliziosi luterani, che si possa trovare.

Ha stampato il Codex Diplomaticus Juris Gentium in Annover nel 1693 per dare addosso ai Papi, e dar a intendere agl'Imperatori, che tutto quello che ha e fa la chiesa è usurpazione.

A Facc. 154 del To. 1 ha stampato un diploma di Ludovico il Bavaro, con cui discioglie il Matrimonio tra il figlio del re di Boemia, e la Duchessa di Carinthia ; il qual Diploma già aveva prima stampato il Goldasto ; ma egli lo ha di nuovo riotto per far credere, che i Principi secolari possono mettere mano ne matrimoni, quasi che fossero contratti civili. P. 447 stampa una lettera sotto nome di Sisto IV, con la quale il detto Papa approva il Rito de'Saracini nella Spagna. Pag. 436-475 ha inscritta una certa Bulla d'Alessio VI, con la quale assolve dal voto di castità gli ordini equestri, ne si sa onde sia uscita.¹⁴

Parallèlement aux efforts fournis pour vérifier la consistance de cette hypothèse, notre recherche s'est également consacrée à tenter de reconstruire le tableau de la tradition des actes présents dans la bibliothèque de Wolfenbüttel ayant servi au *Codex*, et qui en constituent la source principale.

Derniers développements de la recherche

Dans ses efforts pour remonter jusqu'aux originaux, la recherche sur les sources du *Codex diplomaticus* s'est concentrée en particulier sur la suite d'actes édités par Leibniz sous les

¹³ A, I 13 n. 316, Leibniz an Christoph Joachim Nicolai von Greiffencrantz, p. 508.

¹⁴ Vallicelliana U. 25, ff. 127-128., aussi en Robinet A., G.W. Leibniz. *Iter Italicum*, Firenze, Leo Olschi, 1988, p. 59-60.

numéros 34 à 59¹⁵.

Les considérations suivantes se sont imposées ¹⁶ :

- il s'agit tous de documents très diffus à cette époque : beaucoup ont été émis en plusieurs exemplaires originaux et beaucoup ont été abondamment copiés, du moins au XIV^e siècle.
- en revanche, et pour compléter les observations de Rüdiger Otto, aucun d'entre eux n'était publié lorsqu'est paru le *Codex*, à l'exception du n°52¹⁷ publié par Galland¹⁸ en 1648 et du n°59 (dont Rüdiger Otto signale la présence dans le texte d'Achery¹⁹)
- tous, à deux exceptions près (le n°40²⁰ et le n°59), sont conservés aux Archives nationales françaises dans le Trésor des chartes du roi de France, soit en original, soit en copie dans les registres de chancellerie.

Parmi les deux documents manquant dans les Archives française, il n'est pas exclu que le n°40 ait été perdu (ou détruit) depuis l'époque de Leibniz. Le second document pris hors du Trésor des chartes, le n°59, vient manifestement des registres du Parlement (AN X1A 8844). D'Achery indique qu'il a pris le texte chez Vyon d'Herouval, qui a fourni de nombreuses copies d'actes de la Chambre des comptes et du Parlement. Les n°58²¹ et 60²² viennent manifestement du même endroit.

Une dernière remarque mérite quelque attention et suggère la direction dans laquelle poursuivre notre recherche : un grand nombre de documents, à compter du n°42²³, tous originaires du manuscrit Heinemann 1770, se trouvent aussi dans le manuscrit 786 de la bibliothèque Sainte-Geneviève qui aurait été établi à la fin du XVII^e siècle. Ce manuscrit est donc postérieur aux manuscrits de Wolfenbüttel. Il s'agissant de textes assez rares (en particulier le n°42), il est difficile qu'il s'agisse d'une simple coïncidence si ces deux manuscrits partagent des textes en commun.

Autres activités réalisées par le postdoctorant

Publications en cours de réalisation

- Raymond Lulle. *Phantasticus*. Édition et commentaire, avec Dominique De Courcelles, Vrin.

¹⁵ *Mandatum Philipphi regis Galliae datum apud Fontem Bliandi, 14 feb. 1310, ad tractandum cum Henrico VII Rege Rom –Regis Franciae responsio*, dans *Codex juris gentium diplomaticus* (...), Hanoveræ, Liberis et Impensis Samueli Ammonii, MDCXCIII, p. 63-122.

¹⁶ Pour ces informations, je suis redevable des recherches effectuées, dans un cadre différent, par Olivier Canteaut.

¹⁷ *Sententia Curiae Regiae seu Parlamenti* (...) 29 Januarii 1322, p. 106.

¹⁸ Auguste Galland, *Memoires pour l'histoire de Navarre et de Flandre: contenant le droit du roy au royaume de Navarre, le droit particulier du roy comme seigneur des villes et chastellenies de Dunkerque, de Bourbourg, et de Gravelines en Flandre, et comme seigneur chastelain de Lille* (...), Paris, M. Guillemot, 1648, p. 256.

¹⁹ Dom Jean Luc d'Achery, *Veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis, maxime Benedictorum, latuerant, spicilegium*, Bd. 1-13, Parisiis, Charles Saureaux, 1655-1677, t. 8, p. 277.

²⁰ *Arrêt du Roy Louis Hutin*, 14 juillet 1315, *Codex diplomaticus*, p. 80.

²¹ *Huc referri videntur* (...), *Codex diplomaticus*, p. 137.

²² *Lettres coment le roy Philippe de Valois* (...), 1332, *Codex diplomaticus*, p. 139

²³ *Traitté fait entre le Conestable et autres pour le Roy* (...), 1315, *Codex diplomaticus*, p. 85.

- Recueil des lettres de Élisabeth Charlotte de Bavière, Mimesis, en collaboration avec Patrizia Cipolletta (Université Roma Tre)
- Article : L'usage du réseau épistolaire dans l'édition du *Codex diplomaticus de Leibniz*

Communications

- Monadologie. Étude codicologique. Centre d'Études leibniziennes, Paris IV, 17/010/2012

Collaborations

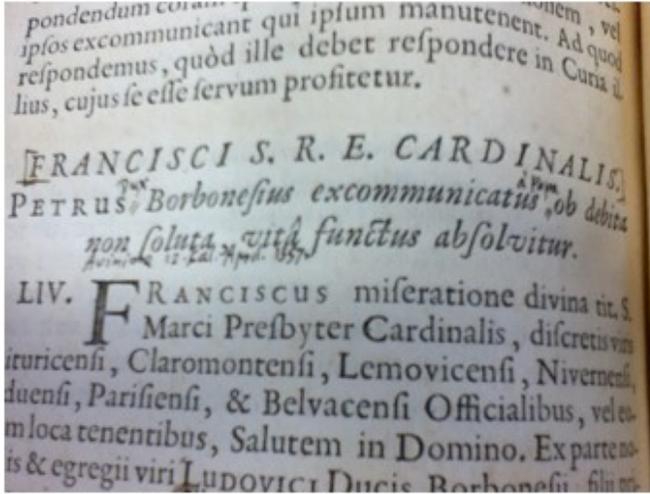
- Début de la collaboration avec l'ITEM-CNRS, pôle écritures philosophiques, sous la direction de Paolo d'Iorio
- Collaboration avec l'ILIESI-CNR (Rome) dans le cadre du projet européen Agora. *Scholarly Open Access Research in European Philosophy.*

ADDENDA

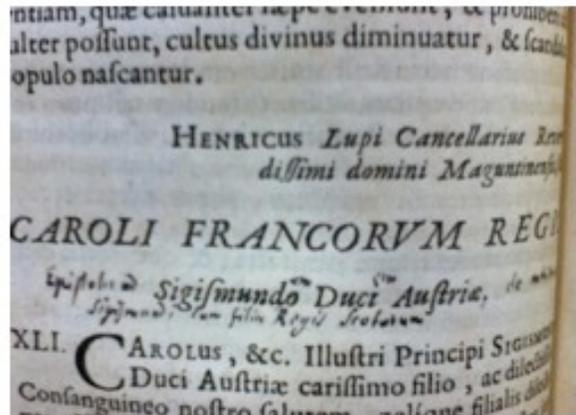
TOME VI

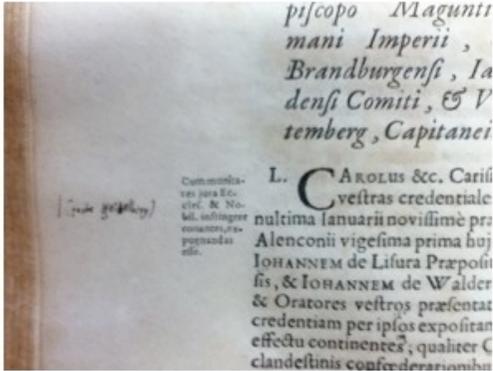
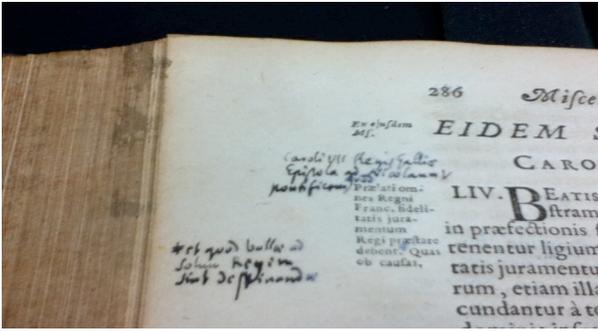
TITRE CJGD	TITRE SPICILEGIUM	TEXTE D'ARCHEY	INTERVENTION LEIBNIZ	
<p>Huc referri videntur capitula de interpretatione Clericorum adversus Domini Regis jurisdictionem ,p. 137-139</p>	<p>Capitula De interpretatione Clericorum adversus Domini Regis jurisdictionem, 1329, p. 492-494</p>	<p>(...) fiduciae vel juramentum suum</p>	<p>fiduciae vel juramentum suum sunt</p>	

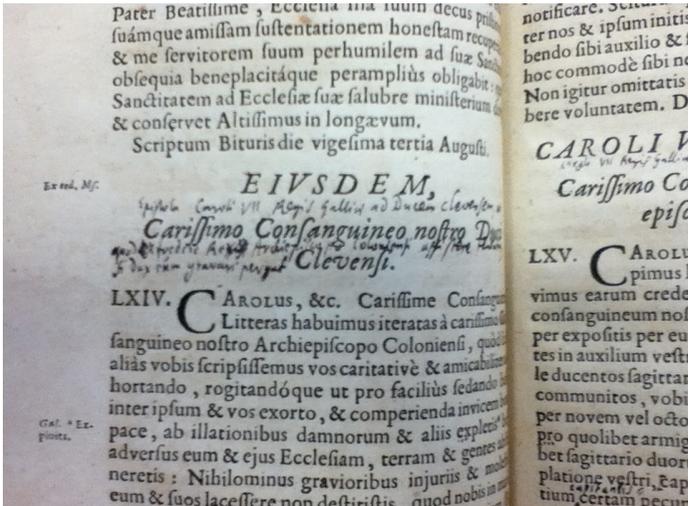
TOME VI

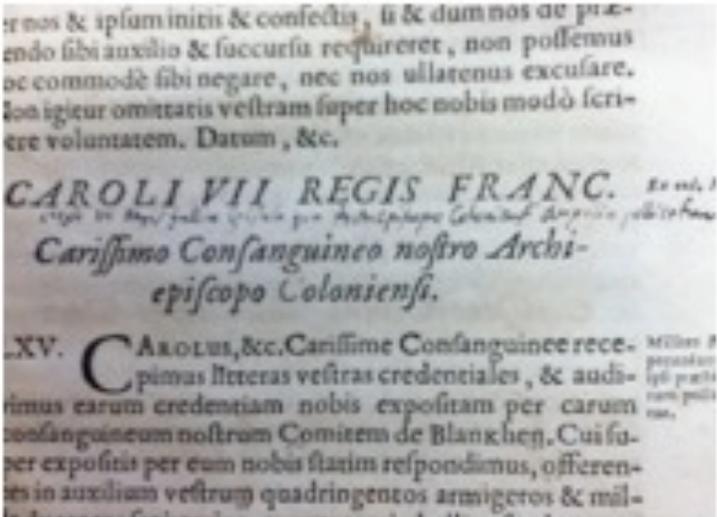
TITRE CJGD	TITRE SPICILEGIUM	TEXTE D'ARCHEY	INTERVENTION LEIBNIZ	
	Francisci S. R.E. Cardinalis Petrus Borbonesius excommunicatus a Papa ob debita non soluta, vita functus absolvitur, 1357, p. 494- 495	Francisci S. R.E. Cardinalis Petrus Borbonesius excommunicatus ob debita non soluta, vita functus absolvitur,	[Francisci S. R.E. Cardinalis] Petrus dux Borbonesius excommunicatus a Papa ob debita non soluta, vita functus absolvitur, Avinione 12 April 1457	

TOME VII

TITRE CJGD	TITRE SPICILEGIUM	TEXTE D'ARCHEY	INTERVENTION LEIBNIZ	
Advisata et deliberata in Dieta (...), p. 377-378	Advisata et deliberata in Dieta (...), 1447, p. 251-252		Aucune intervention	
Caroli Francorum Regis, Epistola ad Sigismundo ducem Austriae de matrimonio Sigismundi cum filia regis Scotorum, p. 379	Caroli Francorum Regis, Sigismundum duci Austriae, ex eodem ms., p. 252-253	Caroli Francorum Regis, Sigismund duci Austriae	Caroli Francorum Regis, Epistola ad Sigismundum ducem Austriae de matrimonio Sigismundi cum filia regis Scotorum	
Caroli VII Regis Francorum, ad Fridericum Romanorum Regem. De detentione ducum Austriae et Bavariae ex postulatio et intercessio, p. 366	Caroli VII Regis Francorum, Friderico Romanorum Regi, Ex authentico D. d'Herouval, 1438 circiter, p. 261-262	Caroli VII Regis Francorum, Friderico Romanorum Regi	Caroli VII Regis Francorum, ad Fridericum Romanorum Regem. De detentione ducum Austriae et Bavariae ex postulatio et intercessio	

<p>Caroli Regis Galliae, epistola ad quosdam Principes Imperii, p.411</p>	<p>Caroli Regis Francorum. Carissimis Consanguineis nostris Archiepiscopo Maguntinensi, ex Ms. D'Herouval, p. 282-283</p>	<p>Carolus &c. Carissimi Consanguinei, litteras vestras credentiales datas in Heydelli</p>	<p>Carolus &c. Carissimi Consanguinei, litteras vestras credentiales datas in (fort. Heidelberg) Heydelli</p>		<p>credentiales datas in (*) He ti, in oppido praesenti Aler is per <i>Johannem de Lisura Pr e Walderade Militem Consiliar arumq; credentiam per ipse continentem; qualiter Com ibus cum aliquibus Communitate & privilegia Ecclesie Eccle em Nobilium omnino prosterne ar patriam pessundabunt: vel poneretur: minime credere auctoritatemque Nobilium co ipsis communitatibus inhib in suis libertatibus pati, ad t eam, Deo concedente, reddid auctoritatem vestram & ce stigia praedecessorum nostrre tris Consiliaris & Oratoribu enum informari. Datum i (*) forte Heidelberg</i></p>
<p>Caroli VII Regis Galliae Epistola ad Nicolaum V pontificem, quod Praelati omnes Regni Franc, fidelitatis juramentum Regi praestare debent et quod bullae ad solum Regem sint destinanda, p. 412-412</p>	<p>Eidem summo Pontifici Carolus Rex Francorum, p. 286-287</p>	<p>Manchette : Praelati omnes Regni Franc, fidelitatis juramentum Regi praestare debent. Quas ob causa</p>	<p>Caroli VII Regis Galliae Epistola ad Nicolaum V pontificem, quod Praelati omnes Regni Franc, fidelitatis juramentum Regi praestare debent et quod bullae ad solum Regem sint destinanda. Quas ob causa</p>	 <p>CLXVIII. Caroli VII. Regis Galliae Epistola ad Nicolaum V. Pontificem quod Praelati omnes Regni Francia fidelitatis juramentum Regi praestare debent, & quod bullae ad solum Regem destinanda.</p> <p>Beatissime Pater. Credimus sanctitatem vestram non ignorare, quod Praelati Regni nostri in praefectionis suae primordio nobis praesant & pra-</p>	

<p>Caroli VII Galliae Regis, Epistola ad Summum Pontificem qua permittit in regno suo Indulgentias publicari in subsidium Regis Cypri, p. 412-413</p>	<p>Caroli VII Regis Francorum Summo Pontifici, Ex eodem, p. 296-297</p>	<p>Caroli VII Regis Francorum Summo Pontifici</p>	<p>Caroli VII Galliae Regis [Francorum] Epistola ad Summum Pontificem qua permittit in regno suo Indulgentias publicari in subsidium Regis Cypri</p>	
<p>Epistola Caroli VII Regis Galliae ad ducem clevensem, quod ex foedere Rex Archiepiscopo Coloniensi assistere teneatur, si Dux cum gravari pergat p. 413</p>	<p>Eiusdem, Carissimo Consanguineo nostro Duci Clevensi, ex eodem Ms., p. 300-301</p>	<p>Carissimo Consanguineo nostro Duci Clevensi</p>	<p>Caroli VII Regis Galliae ad ducem clevensem, quod ex foedere Rex Archiepiscopo Coloniensi assistere teneatur, si Dux cum gravari pergat</p>	

<p>Caroli VII Regis Galliae, Epistola qua Archiepiscopo Coloniensi Auxilia pollicetur, ex eodem Ms., p.413-414</p>	<p>Caroli VII Regis Franc., Carissimo Consanguineo nostro Archiepiscopo Coloniensi, ex eodem Ms, p. 301</p>	<p>Caroli VII Regis Franc., Carissimo Consanguineo nostro Archiepiscopo Coloniensi,</p>	<p>Caroli VII Regis Galliae, Epistola qua Archiepiscopo Coloniensi Auxilia pollicetur</p>	
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

TOME VIII

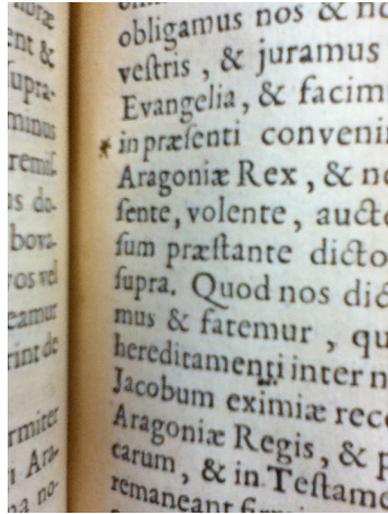
CJGD	SPICILEGIUM	D'ARCHEY	INTERVENTION LEIBNIZ	
<p>Declaratio Jacobi Regis Aragoniae de restitutione navis et mercium Narbonensium &c. p. 119-122</p> <p>Titre changé par Leibniz, mais le changement n'est pas sur le texte</p>	<p>Iacobi Aragoniae regis, Carolo Regi Francorum, ex membranis Dominis d'Herouval, p. 277-282</p>		<p style="color: red;">Aucune intervention</p>	
<p>Regis Franciae responsio, p. 122</p>	<p>Regis Franciae responsio, p. 282-283</p>		<p style="color: red;">Aucune intervention</p>	
<p>Dispensatio juramenti de non intrando urbem Parisiorum ante passagium in terram Sanctam Ludovico Borbonio a Papa Johanne XXII concessa, Avinione Non. Febr. 1332, p. 143-144</p>	<p>Johannis Papae XXII Ludovico Duci de Borbonio, ex membranis Dominis d'Herouval, 1332, p. 283-284</p>		<p style="color: red;">Aucune intervention</p>	
<p>Dispensatio generalis Jacobo Borbonio a Papa</p>	<p>Johannis Papae XXII, Jacobo de</p>		<p style="color: red;">Aucune intervention</p>	

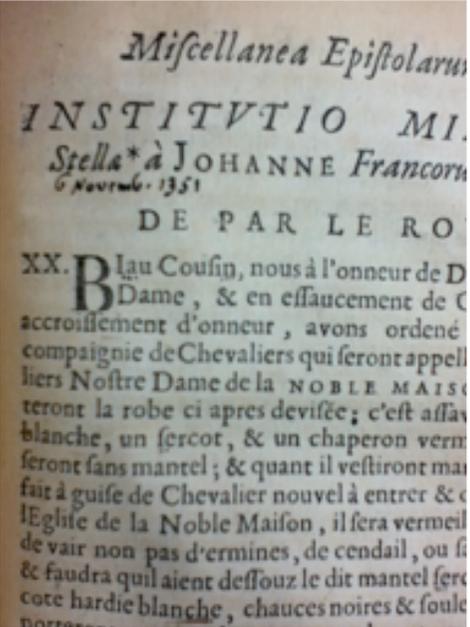
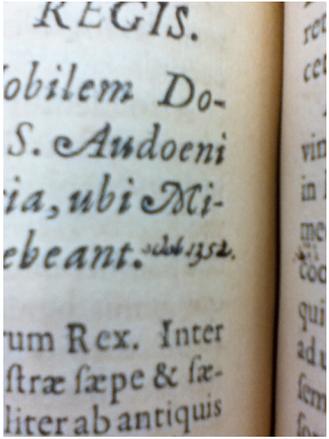
concessa, de contrahendo matrimonio cum consanguinea de genere Regio Franciae, quae tertio consanguinitatis gradu vel remotione sit conjuncta, Avinione, Non. Kal, Oct. 1334	Borbonio, 1334, ex membranis Dominis d'Herouval, 1332, p. 284-285			
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

TOME IX

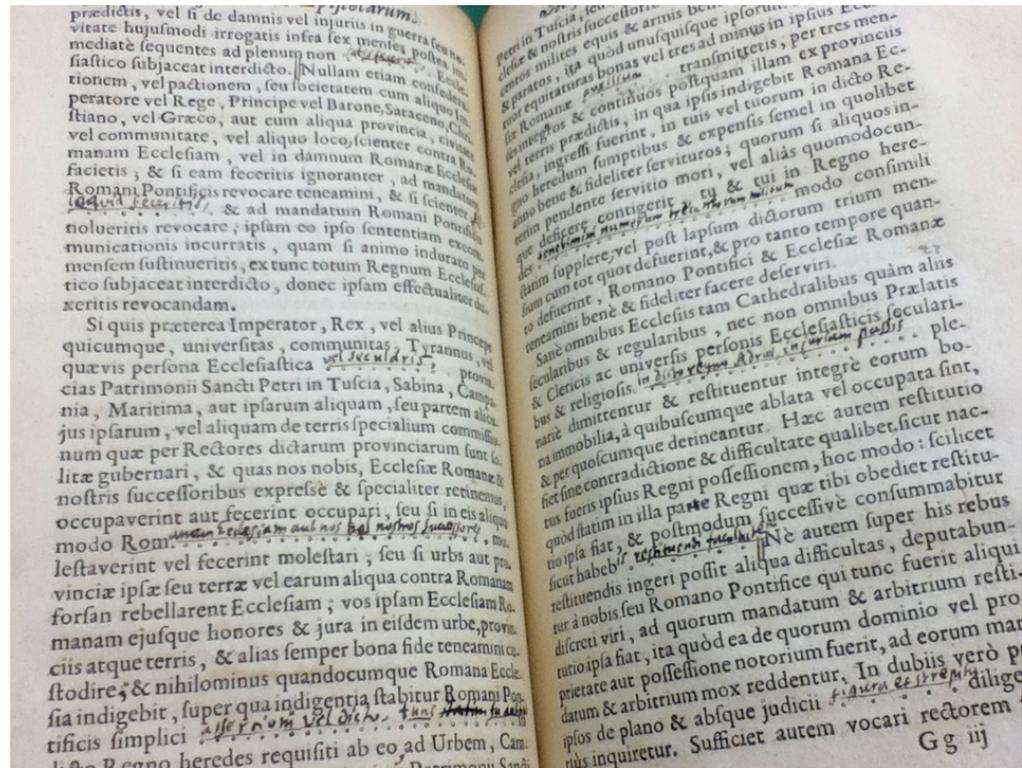
CJGD	SPICILEGIUM	D'ARCHEY	INTERVENTION LEIBNIZ	
<p>Christiernus Daciae Rex scribit Carolo Regi Galliae, prorogandam esse dietam inter se et Scotiae Regem coram Rege Galliae ad controversia eorum sedanda indictam, 1457 p. 414-415</p>	<p>Christierni Daciae Regis Carolo VII Regi Francorum, ex autographo D. d'Herouval, 1457, p. 302- 305</p>		<p><i>Italique</i></p>	

TOME X

CJGD	SPICILEGIUM	D'ARCHEY	INTERVENTION LEIBNIZ	
<p>Concordia inter Jacobum Regem Aragon et Jacobum Regem Majoricensem, Barchinone, Kal. Oct., 1327, p. 122-126</p>	<p>Concordia inter Jacobum Regem Aragon et Jacobum Regem Majoric, ex membranis Dominis d'Herouval, 1327, p. 197-205</p>		<p>Asterix</p>	 <p>obligamus nos & nos vestris, & juramus Evangelia, & facim * in praesenti conveni Aragoniae Rex, & nos Jacol ate, volente, auctorifante, ac suum expressi</p>

<p>Institutio Militum Stellae a Johanne Francorum Rege, 6 novemb. 1351, p. 193-194</p>	<p>Institutio Militum Stellae a Johanne Francorum Rege, De par le Roy, ex membranis Dominis d'Herouval qui hac chartam su manu descripsit, p. 197-205</p>		<p>6 novemb. 1351,</p>	 <p>Miscellanea Epistolarum INSTITVTIO MI- <i>Stella* à JOHANNE Francorum</i> <i>6 novemb. 1351</i> DE PAR LE ROY XX. Biau Cousin, nous à l'onneur de D Dame, & en effacement de C accroissement d'onneur, avons ordené compaignie de Chevaliers qui seront appell liers Nostre Dame de la NOBLE MAISON teront la robe ci apres devisée; c'est ass blanche, un sercot, & un chaperon ver seront sans mantel; & quant il vestiront ma fait à guise de Chevalier nouvel à entrer & e l'Eglise de la Noble Maison, il sera vermeil de vair non pas d'ermes, de cendail, ou fi & faudra quil aient dessouz le dit mantel serc cote hardie blanche, chaucés noirs & soule</p>
<p>Litterae ejusdem regis, Fundatio ecclesia (quam Nobilem Domum vocat) Canonicorum S. Audoeni (...), octobre 1352, p. 194-196</p>	<p>Litterae ejusdem regis, Fundatio ecclesia (quam Nobilem Domum vocat) Canonicorum S. Audoeni (...), 1352, p. 218-220</p>		<p>octobre 1352</p>	 <p>REGIS. obilem Do- S. Audoeni ia, ubi Mi- beant. <i>oct. 1352.</i> um Rex. Inter stræ sæpe & sæ- liter ab antiquis</p>

Litterae Bullatae quibus Clemens Papa VII Regnum Adriae instituit, comprehendens partem terrarum Ecclesiae Romanae in Italia, ac Ludovico Duci Andegavensi tribuit, 15 Kal. Maji, 1382, p. 239-250	Litterae Bullatae quibus Clemens Papa VII Regnum Adriae instituit, ac Ludovico Duci Andegav tribuit, 1382, p. 223-243	Regnum Adriae instituit, ac Ludovico	instituit, comprehendens partem terrarum Ecclesiae Romanae in Italia ac Ludovico 15 Kal. Maji, 1382
		p. 234, Regno Siciliae et terris....Romana	porta nel testo dell'integrazione nella manchette : « quod et quas ad Ecclesia » Romana
		p. 234, Successione eve...propter	eve...nire quod si contingeret, ut
		p. 235, occulte...qui pro tempore	occulte aut si rex Siciliae , qui pro tempore
		p. 235, ad datorum.... in guerra	ad datorum emendationem danorum in guerra (manchette)
		p. 236, Non... Ecclesiastico	Non satisfecerunt Ecclesiastico
		p. 236, si scienter...& ad mandatum	si scienter tale feceritis ad mandatum
		p. 236, ecclesiastica...provincia	Ecclesiastica vel secularis provincia
		p. 236, Romani Pontificis	Romani Pontificis simplici assertioni vel dicto, tunc.in



		simplici...in dicto Regno	dicto Regno
		p. 237, Romanae...transmittetis	Romanae auxilium transmittetis
		p. 237, Regno heredes...modo consimili	Regno heredes tenebimini numerum trecentorum militum modo consimili
		p. 237, Religiosis...plenary	Religiosis in dicto regno Adriae, injuria passis plenary
		p. 237, consummabitur sicut habebis...	consummabitur sicut habebis restituendi facilitatem
		p. 237, judici...diligentius inquiretur	Judici figura et strepitu diligentius inquiretur
		p. 238, nomine censeantur...tam Cathedralium	nomine censeantur rectores (quae reperientur esse) ecclesiarum tam Cathedralium

TOMO XIII

CJGD	SPICILEGIUM	D' ARCHEY	INTERVENTION LEIBNIZ	
<p>Responsio Ludovici XI quibus promittit restitutionem, excusat tamen Columbum, quod jus sit in Oceano capere naves ab hostilibus terris venientes, et saltem bona hostium inde auferre</p>	<p>Ferdinandus Siciliae Rex Ludovico Regi Francorum queritur, quod Christophorus Columbus triremes suas depraedatus sit, postulateque sibi ablata restitui, Eruit D. d'Herouval, 1474, p. 380-383, Eruit D. d'Herouval,</p>		<p>Aucune intervention</p>	
<p>p. 24</p>	<p>Ludovicus XI Rex Francorum Ferdinando Siciliae Regi, Eruit D. d'Herouval, 1474</p>		<p>Aucune intervention</p>	